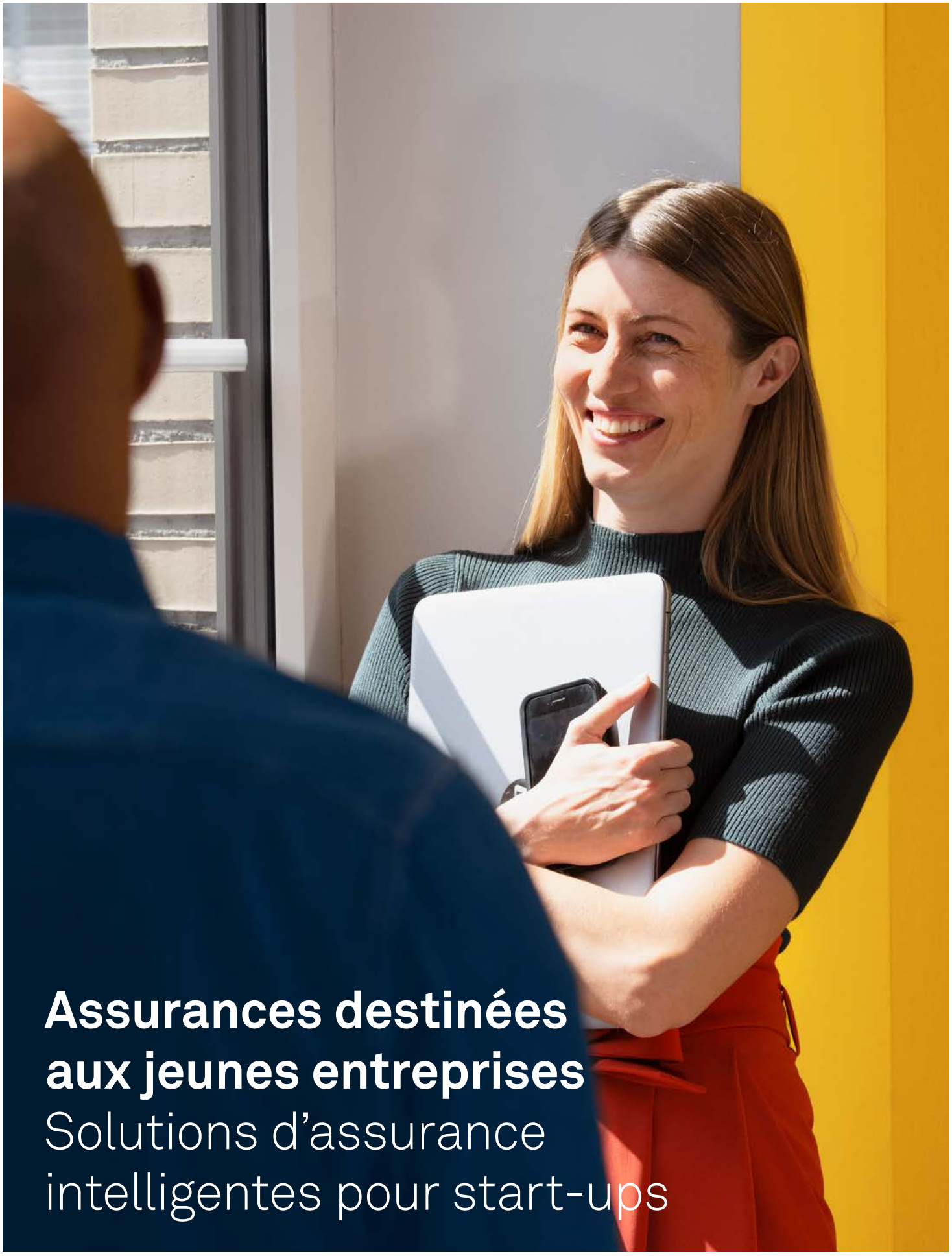


Assurances destinées aux jeunes entreprises

Solutions d’assurance intelligentes pour start-ups

Helsana

Engagée pour la vie.

Helsana a mis au point l'offre Start-up à l'intention des entreprises nouvellement créées. Grâce à elle, vous gardez la maîtrise des coûts et des risques de votre entreprise, n'avez pas à vous occuper des affaires administratives et pouvez vous concentrer entièrement sur la réussite de votre entreprise. Avec des prestations complémentaires plus intelligentes, vous étendez votre couverture là où vous en avez besoin.

Notre solution globale pour votre start-up

En tant que propriétaire d'une entreprise nouvellement créée, vous êtes confronté à de nombreux défis : vous devez investir rapidement et n'avez pas encore la certitude de toucher des revenus réguliers. Si vous ou l'un de vos collaborateurs êtes absents pour cause de maladie ou d'accident, l'existence de votre entreprise peut en être menacée.

C'est ici qu'entre en jeu notre solution globale pour start-up qui offre des prestations intéressantes et des avantages d'un seul tenant. Ceci inclut notamment un rabais de 25% sur les primes de l'assurance indemnités journalières maladie et de l'assurance-accidents. Vous pouvez bénéficier de l'offre startup d'Helsana si votre entreprise existe depuis moins d'un an.

Vous maintenez ainsi vos coûts fixes à un faible niveau. Avec nos prestations complémentaires avisées, vous étendez, en outre, votre sécurité précisément là où vous en avez besoin.

Votre risque de perte de salaire devient calculable grâce à l'assurance indemnités journalières maladie Helsana Business Salary. Avec l'assurance-accidents obligatoire, vous protégez votre entreprise des conséquences financières coûteuses des accidents et des maladies professionnelles et vous pouvez compléter cette protection avec notre assurance complémentaire LAA. De plus, nos assurances sont conformes à la CCT, et en ce sens elles respectent les engagements de votre branche.

Chez Helsana, vous êtes en de bonnes mains et pouvez vous lancer sans hésiter. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins.

Helsana Business Salary

Voici comment réduire vos risques financiers en cas de maladie

Si vous ou un membre de votre équipe tombez malade, la charge qui en résulte pour votre jeune entreprise est double : la personne malade ne peut plus participer et en même temps vous êtes légalement tenu de continuer à lui verser son salaire. C'est précisément dans cette situation que nous intervenons.

Avec l'assurance indemnités journalières maladie d'Helsana (IJM), Helsana Business Salary, vous nous cédez ce risque. Dès que votre délai d'attente de 14, 30 ou 60 jours a expiré, nous versons 80 à 100% du salaire assuré, pendant au plus 730 jours (cf. graphique). En cas de sinistre, vous pouvez compter sur notre gestion active des sinistres et notre Case Management.

Vos avantages avec Helsana Business Salary

- Profitez de 25% de rabais sur vos primes.
- Votre prime ne sera pas augmentée au cours des 3 premières années.
- Vous pouvez augmenter la masse salariale d'au plus 25% chaque année, sans déclaration de santé supplémentaire.
- Grâce au Budget Prévention, vous pouvez planifier des mesures comme Helsana Business Health ou Health-4business.

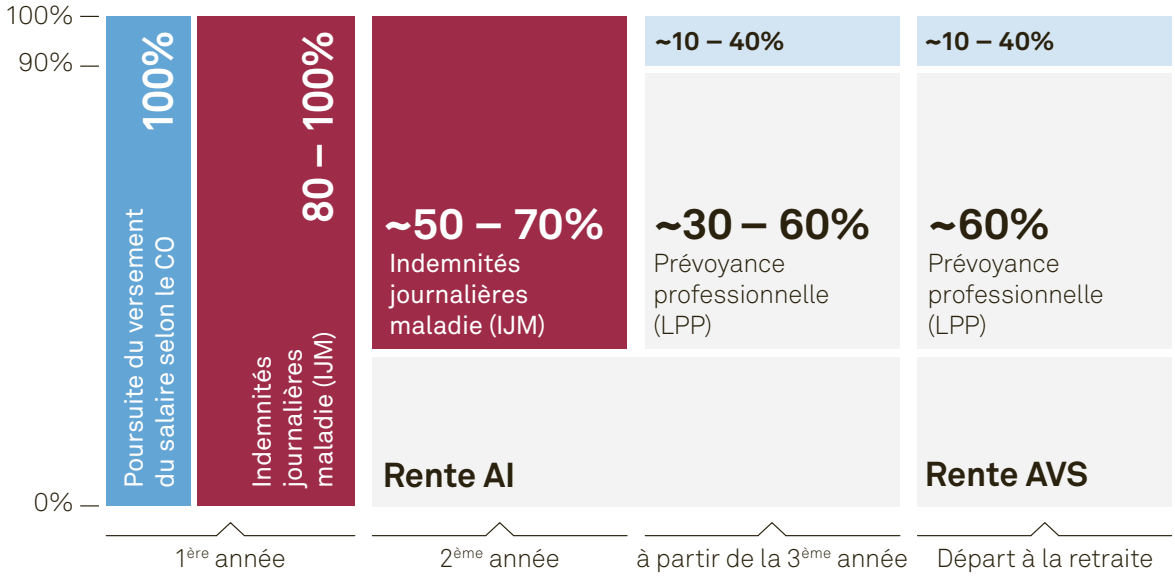
Si vous avez des employés, vous bénéficiez d'avantages supplémentaires

- Vous pouvez reporter votre obligation de prestations LPP d'au maximum 730 jours.
- Helsana Business Salary est conforme à la CCT.

Situation avec assurance d'indemnités journalières maladie

Helsana Business Salary

Prestations du dernier salaire en % (salaire AVS)



- Obligation de poursuivre le versement du salaire au titre du CO (à charge de l'employeur)
- Lacunes de couverture (à charge du collaborateur)
- Assurance d'indemnités journalières maladie d'Helsana
- Assurances sociales et lacunes de couverture

Helsana Business Accident

Une meilleure protection financière en cas d'accident

Vous ou un membre de votre équipe êtes victime d'un accident : la charge augmente pour tout le monde et vous devez payer les salaires à la fin du mois, comme le veut la loi. Grâce aux assurances-accidents (LAA) d'Helsana, Helsana Business Accident, vous avez la certitude que les frais consécutifs à un accident ne mettront pas votre entreprise en danger.

Vous souscrivez notre couverture LAA obligatoire en combinaison avec une assurance d'indemnités journalières maladie d'Helsana. Vous protégez ainsi votre entreprise des conséquences financières des accidents et des maladies professionnelles. La couverture LAA pour perte de gain correspond au minimum à 80% du salaire dès le troisième jour suivant l'accident.

Avec les assurances complémentaires LAA d'Helsana, vous pouvez considérablement étendre l'étendue des prestations prescrite par la loi (cf. graphique). Ainsi, vous et vos collaborateurs êtes en de bonnes mains après un accident et les risques financiers pour votre jeune entreprise s'en trouvent réduits.

Vos avantages supplémentaires avec une assurance complémentaire LAA d'Helsana

- Rabais de 25 % sur les primes
- Prise en charge intégrale de la perte de gain
- Couverture des deux jours de carence
- Couverture des salaires qui dépassent le maximum LAA de 148 200 francs
- Séjour hospitalier demi-privé ou privé et couverture complémentaire à l'étranger
- Frais de guérison à l'étranger
- Prestations d'assistance en cas d'accident à l'étranger
- Prise en charge des traitements de médecine complémentaire
- Médicaments non obligatoires pour autant qu'ils soient répertoriés hors liste
- Inclusion du risque particulier en cas de réduction ou refus de prestations à la suite d'une négligence grave ou d'une entreprise téméraire
- Prestations en capital en cas d'invalidité et de décès et rentes d'invalidité et de survivants dans le cadre des salaires excédentaires
- Capital décès avec libre choix des bénéficiaires
- Droit au salaire en cas de décès
- Rentes d'invalidité et de survivants dans le cadre des salaires excédentaires
- Rente de partenaire de vie dans le cadre du salaire LAA et/ou du salaire excédentaire
- Aide ménagère

Assurance-accidents conformément à la LAA et assurance complémentaire LAA

	Ass. obligatoire	Ass. facultative
Frais de guérison Factures de médecin et d'hôpital	**Traitements médicaux/ autres prestations en nature** Division commune de l'hôpital	**Autres prises en charge de coûts** Division privée/demi-privée
Incapacité de travail Salaire pendant l'arrêt de travail	**Indemnité journalière** 80% du revenu assuré – max. CHF 148 200 – à partir du troisième jour suivant la date de l'accident	**Indemnité journalière complémentaire** Complément d'indemnité journalière jusqu'à 100% du salaire intégral
Incapacité de gain Coûts de la vie en cas d'invalidité	**Rentes/ indemnités** 80% du revenu assuré – max. CHF 148 200	**Rentes/ indemnités complémentaires** Compléments jusqu'à 100% du salaire intégral

Helsana Case Management
Retour à la vie active – soutenez vos collaborateurs

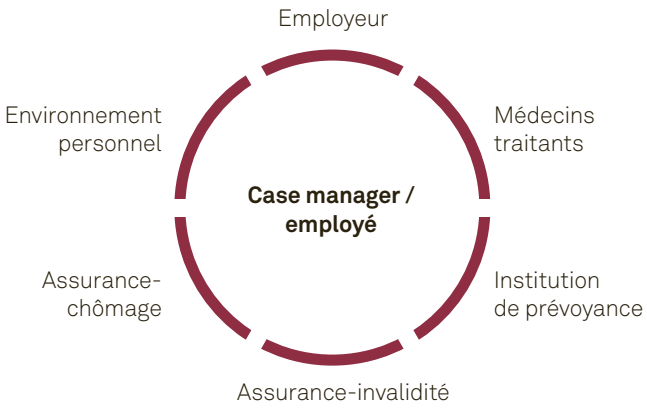
L'absence prolongée d'un collaborateur engendre une charge et des coûts supplémentaires pour votre entreprise. Grâce au Helsana Case Management et à notre assistance professionnelle, vous pouvez faire bénéficier vos collaborateurs accidentés ou malades d'un suivi optimal et contribuer à ce qu'ils retournent au travail plus rapidement. Toutes les parties prenantes sont gagnantes.





Grâce au Helsana Case Management, vous soutenez activement la réinsertion professionnelle des personnes en incapacité de travail. Une fois que vous nous avez annoncé l'accident ou la maladie de votre collaborateur et que nous avons effectué un premier contrôle, nous faisons tout notre possible pour que la personne puisse reprendre son activité le plus rapidement et dans les meilleures conditions possibles.

La détection précoce en ce qui concerne l'évolution de la maladie ou de la guérison est particulièrement importante à cet égard. Nous nous appuyons pour cela sur nos case managers compétents. Grâce à leur longue expérience, ils détectent rapidement si des personnes malades ou accidentées nécessitent nos prestations. Nous discutons de la situation avec la personne concernée et recherchons des possibilités d'emploi futures de concert avec vous et les médecins. Le case manager est chargé de la coordination avec tous les services impliqués.



Vos avantages avec le Helsana Case Management

- Vous pouvez compter sur notre conseil personnalisé et ce, depuis la clarification du cas jusqu'à l'amélioration des conditions de vie de la personne touchée.
- Vous parvenez à faire face plus rapidement aux lacunes au sein de votre entreprise.
- Vous facilitez la réinsertion professionnelle des collaborateurs en incapacité de travail.
- Vous réduisez les coûts de la perte de salaire et évitez la hausse des primes d'assurance.
- Vous pouvez diminuer le temps consacré à la coordination avec d'autres assureurs, p. ex. l'AI.

Et voici comment vos collaborateurs en profitent

- Ils bénéficient d'un suivi optimal en cas d'absences de longue durée.
- Ils reprennent plus rapidement leur activité, soit dans leur fonction antérieure, soit dans une nouvelle fonction adaptée.
- Leur réseau social ainsi que leur vie sociale restent intacts.

Prestations supplémentaires
Un seul interlocuteur et des prestations d’un seul tenant

Solutions simples, protection complète, règlement efficace des prestations en cas de maladie ou d’accident – vous êtes en droit d’avoir des exigences à notre égard. Mais ce n’est pas tout ! Nous veillons également à ce que vous développiez votre sécurité et à ce que vous puissiez régler vos tâches relatives aux assurances aussi efficacement que possible.





Budget Prévention

Vous pouvez intégrer un « Budget Prévention » dans l'assurance indemnités journalières maladie. Vous disposez ainsi chaque année d'un montant pour des offres de prévention, comme Helsana Business Health et Health4business. Vous en fixez vous-même le montant. Au cours de la première année de contrat, vous bénéficiez en outre d'une analyse gratuite de la situation GSE.

Helsana Business Health

Grâce à notre offre dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise, votre équipe et vous restez durablement en bonne santé. Helsana Business Health est ajustée en fonction de la taille de votre entreprise et de votre branche d'activité. Nous identifions avec vous et vos collaborateurs les problèmes de santé et les ressources de votre équipe et mobilisons tous nos efforts pour définir des mesures de promotion de la santé en entreprise.

Case Management préventif

Stress au travail, difficultés dans la vie privée ou problèmes financiers : ce sont autant de facteurs qui peuvent nuire à la santé et au bien-être. Si ces facteurs sont identifiés trop tardivement, ils peuvent être à l'origine de maladies graves et d'une incapacité de travail. Notre Case Management préventif vous permet d'aider suffisamment tôt vos collaborateurs. Un case manager d'Helsana accompagne vos collaborateurs tout au long du processus.

SUNET*Online*

Vous pouvez déclarer rapidement et en toute simplicité les accidents et maladies sur helsana.ch/entreprises, dans la rubrique « Service ». La sécurité du transfert de données est garantie à tout moment grâce à des normes de sécurité maximales. Vos documents sont ainsi bien rangés et nous pouvons lancer le règlement de prestations sans tarder.

Déclaration de salaire électronique

D'un clic de souris, vous transmettez les données définies par la loi ou par contrat depuis votre logiciel de comptabilité des salaires à Helsana, aux autorités, aux administrations et aux assurances sociales. La tâche complexe et fastidieuse consistant à compléter et à contrôler des formulaires devient donc superflue.

Nous sommes là pour vous.
Groupe Helsana
0844 80 81 88

Souhaitez-vous en savoir plus ?
Vous trouverez de plus amples informations sur
helsana.ch/fr/startup

Distinguée par les meilleures notes.





Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.
Les informations correspondent aux données existantes au moment de l'impression. Sous réserve de modifications. Les dispositions légales au niveau fédéral ainsi que les Conditions générales et supplémentaires d'assurance (CGA/CSA) de l'assureur respectif sont applicables.

HEL-01200-fr-0926-0033-18881